
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 20 janvier 2021 à 8 h 30
salle Peter-McGill, hôtel de ville
et par téléconférence**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
M. Charles-Mathieu Brunelle, Directeur générale adjoint par intérim - Qualité de vie
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
Mme Marie-Josée Parent, Conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, Conseiller associé
M. Jocelyn Pauzé, Conseiller associé
M. Craig Sauvé, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE21 0075

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 20 janvier 2021, en y retirant les articles 20.003, 20.011, 20.012 et 40.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE21 0076

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 janvier 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE21 0077

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE21 0078

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 25 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE21 0079

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 27 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE21 0080

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 2 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE21 0081

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 7 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE21 0082

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Placement potentiel, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Marché Bonsecours, pour la période du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2022, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 297 678 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18515;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1207157009

CE21 0083

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Axia Services, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un service de gardiennage au Marché Bonsecours pour la période du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2022, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 255 818,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18516;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1207157008

CE21 0084

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 3 454 746,93 \$, taxes incluses, pour des contrats de déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie et exploitation des lieux d'élimination de la neige, majorant ainsi le montant total des contrats de 375 364 484,13 \$ à 378 819 231,06 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1207711014

CE21 0085

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 54 454,46 \$, taxes incluses, pour l'achat d'équipement dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions inc. (anciennement Vesta Solutions Communications Corp.) (CG12-0208) - SÉRAM, majorant ainsi le montant total du contrat de 48 795 332,23 \$ à 48 849 786,69 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser l'ajout de ces équipements à la liste des services de maintenance;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1205243003

CE21 0086

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 24 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour une durée maximale de 36 mois, par laquelle Kemira Water Solutions Canada Inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir et à livrer à la Ville, sur demande, des coagulants utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs pour le traitement de l'eau, pour une somme maximale de 5 336 817,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18372 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 3 - d'autoriser une dépense de 533 681,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'agglomération, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1207100006

CE21 0087

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de 6 ou 12 mois, selon l'option retenue, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des équipements de protection individuelle, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18406 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Lot	DESCRIPTIONS DES LOTS	FIRMES	MONTANTS (Taxes incluses)	DURÉE
Lot 1	Désinfectants pour les mains	JWG IMPORT INC.2 (WM GROUPE INC.)	470 339,73 \$	12 mois
Lot 3	Masques chirurgicaux	PROCURNET AMERICA	240 987,60 \$	12 mois
Lot 9	Gants en nitrile	LOGISTIK UNICORP	2 273 702,48 \$	12 mois
Lot 10	Appareils de protection respiratoire	ACKLANDS-GRAINGER	518 868,04 \$	6 mois
Lot 11	Lingettes de nettoyage sans alcool pour respirateur	ACKLANDS-GRAINGER	394 370 \$	6 mois
MONTANT TOTAL			3 657 280,25 \$	

- 3- d'autoriser une dépense de 584 740,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1204982006

CE21 0088

Il est

RÉSOLU :

d'abroger la résolution CE20 1893;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'abroger la résolution CM 20 1258;

- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois par laquelle Stelem (Canada) inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des pièces de rechange pour bornes d'incendie, pour une somme maximale de 778 052,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18263;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1204132005

CE21 0089

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif Proanima pour tout service de gestion animalière requis impliquant des chiens à risque, potentiellement dangereux, pour lesquels une ordonnance d'euthanasie a été ordonnée et interdits sur le territoire de Montréal et ce, du 1^{er} février 2021 au 31 décembre 2021;
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 138 408 \$, taxes incluses;
- 3 - d'autoriser le directeur du Service de la concertation des arrondissements à signer la convention jointe au dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1207515001

CE21 0090

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Vidéotron Itée, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement Laurentien-Lachapelle (projet de l'entente 83-89 – Volet 10 km), pour une somme maximale de 580 328,48 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1200025005

CE21 0091

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser les modifications apportées à l'intervention financière de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), afin de remplacer le Règlement 19-033 par le Règlement 20-023, dans le cadre du contrat accordé à Eurovia Québec Grands Projets inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Jeanne-Mance, de la rue Sherbrooke à l'avenue des Pins (CM20 0614).

Adopté à l'unanimité.

20.013 1207231039

CE21 0092

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Roxboro Excavation inc., soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'exécution des travaux de construction de caniveaux, d'aménagement de la chaussée et des trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, de l'éclairage, des feux de circulation et du mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine Ouest, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa (Projet rue Sainte-Catherine Ouest - Lot 1B Aménagement - Arrondissement Ville-Marie), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 661 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 452840;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 535 686,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 921 698 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1207231071

CE21 0093

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à L'Archevêque & Rivest ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de conversion du système de chauffage de l'aréna Maurice-Richard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 188 300 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15655;

- 3 - d'autoriser une dépense de 1 237 660 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 1 485 192 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1208807003

CE21 0094

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau, d'égout, de planage et revêtement et de trottoir, incluant les travaux d'infrastructures de Bell Canada dans la rue Grand Trunk, entre les rues D'Argenson et Wellington, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 14 500 644,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10323;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 772 567,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 454 398,92 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser une dépense de 234 317,36 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1207909001

CE21 0095

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à ITR Acoustique MTL inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 357 585,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15526;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 403 637,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1208115002

CE21 0096

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 147 742,88 \$, taxes incluses, pour le paiement des honoraires professionnels du cabinet d'avocats Racicot Chandonnet pour la continuation de son mandat de représentation des intérêts de la Ville dans le litige qui l'oppose à Nathac Constructions Inc., ainsi que pour le paiement des honoraires d'expertise, majorant ainsi la somme réservée à titre d'honoraires professionnels de 97 728,75 \$ à 245 471,63 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1208821007

CE21 0097

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat de services professionnels d'huissiers de justice aux fins de la signification des actes et de l'exécution des jugements de la cour municipale de la Ville de Montréal à trois firmes d'huissiers privés : Charron Boissé Lévesque, huissiers de justice inc., Valade et associés, huissiers de justice inc. et Paquette et associés huissiers de justice, ces dernières ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, pour une dépense estimée de 4 316 424,06 \$, taxes incluses, pour une période de 36 mois, avec possibilité de prolongation d'une année, débutant le 1^{er} février 2021 et se terminant au 30 janvier 2024, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18367;
- 3- d'autoriser une dépense estimée à 1 438 808,02 \$, taxes incluses, pour l'option de la prolongation d'une année, le cas échéant;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1207472001

CE21 0098

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à l'équipe regroupant les firmes Architecture 49, Pelletier de Fontenay et Cima+, lauréats du concours d'architecture pluridisciplinaire, le contrat de services professionnels pour l'aménagement du centre Sanaaq, pour une somme maximale de 2 187 977,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de concours IMM 15 638;
- 2- d'autoriser une dépense de 386 588,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 375 795,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1207444001

CE21 0099

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'avenant à l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2019-2021 (CG19 0383) avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'en prolonger la durée au 31 mars 2023 et de porter le montant total à 1 556 250 \$, majorant ainsi de 806 250 \$ la valeur de l'Entente;
- 2 - d'autoriser au Service du développement économique un budget additionnel de revenus et de dépenses de 645 000 \$ réparti entre 2021 et 2023 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, équivalent à 100 % du montant de la subvention attendue pour répondre aux besoins en matière de compétences d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1207956002

CE21 0100

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver une modification à l'Accord de développement intervenu le 8 novembre 2012 entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe Saint-Charles inc. (CG12 0402), relatif au projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout suivant les termes et conditions du projet de quatrième addenda joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1208677002

CE21 0101

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'abroger la résolution CM19 0888;

- 2- d'approuver l'intervention de la Ville de Montréal à une déclaration de copropriété dont le déclarant est représenté par Les Cours Pointe St-Charles inc./Pointe St-Charles Yards inc. relativement à un projet de développement et de mise en valeur des anciens ateliers du Canadien National à être réalisé par Les Cours Pointe St-Charles inc. sur un terrain situé entre les rues Le Ber et Marc-Cantin, au nord de la rue Bourgeois, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué des lots 6 022 445, 6 022 446, 6 022 447, 6 022 448, 6 022 449, 6 022 450, 6 022 451, 6 022 452, 6 022 453 et 6 022 454 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ce, conformément au troisième addenda signé le 6 octobre 2017, modifiant les conditions de l'accord de développement original signé le 8 novembre 2012;
- 3- d'approuver la modification de l'acte d'hypothèque existant en faveur de la Ville et inscrit au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 446 598, le tout substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, aux termes et conditions prévus au paragraphe 9.8 de l'article 1 dudit troisième addenda.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1201368002

CE21 0102

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public le lot 3 324 277 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - de ratifier la dépense de 105 501,98 \$, taxes et contingences incluses, concernant le contrat de gré à gré accordé à Commerce d'automobiles GPA inc. pour les travaux de déplacement d'inventaire des pavés patrimoniaux du Vieux-Montréal entreposés sur le lot 3 324 277 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, aux fins d'assemblage et de construction non-résidentielle, à Commerce d'automobiles GPA inc. un terrain vacant constitué du lot 3 324 277 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur la rue Saint-Jacques, entre le boulevard Cavendish et la rue Lily-Simon, au sud de la voie ferrée, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 1 212 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte, conditionnellement à la réception d'une confirmation écrite à l'effet que les travaux de déplacement d'inventaire ont été exécutés conformément à la convention de services professionnels;
- 4 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1207723006

CE21 0103

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte modifiant l'acte de vente intervenu entre Technoparc Montréal et 2600 Marie-Curie Ave inc., maintenant connu sous le nom de 7350 Frédérick-Banting Street inc., devant M^e Angelo Febbraio, notaire, le 22 février 2018, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 23 688 631, afin de modifier le délai lié à l'obligation de construire, le tout selon les termes et conditions stipulés audit projet d'acte d'amendement.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1204435010

CE21 0104

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 676 160 \$ provenant de l'entente tripartite de 2020 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (CG20 0135);
- 2- d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 1 647 534 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Ville-Marie;
- 3- d'approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 3 813 966 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Ville-Marie pour la réalisation du projet de logement social Coop Trapèze de l'organisme Coopérative d'habitation Le Trapèze;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1209053001

CE21 0105

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'abroger la résolution CG20 0319 afin d'annuler la subvention exceptionnelle de 3 420 000 \$ accordée pour la réalisation du projet de logement social Habitations communautaires LOGGIA, situé sur la parcelle Bloc 8 de l'îlot central du Technopole Angus, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

- 2 - de désengager les budgets attribués conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1209053003

CE21 0106

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 1 300 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Centrale agricole : coopérative de solidarité de producteurs urbains	Centrale agricole - Pôle destiné aux entreprises d'agriculture urbaines - 2021, 2022 et 2023	750 000 \$
Laboratoire sur l'agriculture urbaine	Développement d'une offre d'aide technique et d'accompagnement intégrée afin de soutenir le développement de l'agriculture urbaine commerciale à Montréal - 2021 et 2022	550 000 \$

- 2- d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1207956001

CE21 0107

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Écoscéno pour la réalisation de son plan d'action 2020-2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1206307003

E21 0108

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier annuelle de 50 000 \$ pendant cinq années à l'Université du Québec à Montréal pour la création et le fonctionnement de la Chaire de recherche sur la forêt urbaine, pour une somme maximale de 250 000 \$ selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1205209001

CE21 0109

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non-récurrent de 57 487,50 \$ à Bois Public pour un plan de communication visant la promotion de la valorisation du bois provenant des abattages d'arbres urbains;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser le directeur général adjoint, Mobilité et attractivité, à signer ladite convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1208895004

CE21 0110

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 299 597 \$ au Cégep André-Laurendeau pour la mise en oeuvre du projet « Se lancer dans la vente en ligne », consistant à former et à accompagner 96 détaillants dans la création d'un site de vente transactionnelle en ligne;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1208379003

CE21 0111

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 600 000 \$ à Festival Montréal en Lumière inc. pour soutenir la 22^e édition de Montréal en Lumière 2021;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique.
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1208214013

CE21 0112

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Serviforêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'abattage de frênes déperissants et d'arbres dangereux dans le parc Angrignon, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 515 111 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18475 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser une dépense de 51 511,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 77 266,65 \$, taxes incluses, à titre de variation des quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1208895005

CE21 0113

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la ratification de la convention avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) permettant le transfert de 56 798 417 \$ destinés à la réalisation de 12 projets d'habitation pour personnes en situation d'itinérance ou vulnérables;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 56 798 417 \$;
- 3 - d'imputer ces revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1210640001

CE21 0114

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 200 000 \$ à Expo Entrepreneurs afin de réaliser son édition 2021 dont l'objectif est de regrouper les ressources d'aide aux entrepreneurs et d'en favoriser l'accès;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1207952003

CE21 0115

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'avenant 2020-4 au contrat de prêt de 70 millions de dollars conclu entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 afin d'augmenter le montant du prêt de 10 millions de dollars;

- 2- d'approuver l'avenant 2020-5 au contrat de prêt de 70 millions de dollars conclu entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal apportant des modifications à l'égard du cadre d'intervention du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19;
- 3- d'approuver l'avenant 2020-6 au contrat de prêt de 80 millions de dollars conclu entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 afin d'augmenter le montant du prêt de 40 millions de dollars et apportant des modifications à l'égard du cadre d'intervention du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19;
- 4- d'approuver la réception de la somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1208927005

CE21 0116

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu que le ministre de l'Économie et de l'Innovation (ci-après le « MEI ») et la Ville ont signé les avenants 2020-04, 2020-05 et 2020-06 au contrat de prêt qui bonifie le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (ci-après le « Fonds d'urgence »);

Attendu que la Ville a confié aux six organismes du réseau PME MTL la gestion du Fonds d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver les projets d'addenda aux ententes de délégation à intervenir entre la Ville de Montréal et :
 - PME MTL Centre-Est;
 - PME MTL Centre-Ouest;
 - PME MTL Centre-Ville;
 - PME MTL Ouest-de-l'Île;
 - PME MTL Est-de-l'Île;
 - PME MTL Grand-Sud-Ouest;
- 2 - d'autoriser la Ville à octroyer des prêts additionnels totalisant 49 200 000 \$ aux organismes suivants en vue de leur permettre de poursuivre la gestion et le déploiement du Fonds d'urgence :
 - PME MTL Centre-Est = 9 595 200 \$;
 - PME MTL Centre-Ouest = 6 389 600 \$;
 - PME MTL Centre-Ville = 16 103 200 \$;
 - PME MTL Est de l'île = 5 885 200 \$;
 - PME MTL Grand Sud-Ouest = 5 130 800 \$;
 - PME MTL Ouest de l'île = 6 096 000 \$;

Le tout, conditionnellement à l'approbation des projets d'avenants 2020-4, 2020-5 et 2020-6 à intervenir entre le MEI et la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1208927006

CE21 0117

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de nommer à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur, pour une durée de trois ans;
- 2- de renouveler les mandats de Mmes Hannah Claus, Nadia Drouin et Sylvie François, pour une durée de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1208021009

CE21 0118

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de mandater la Direction générale afin de mettre en œuvre les 16 recommandations selon les orientations contenues dans la réponse détaillée du comité exécutif au rapport et aux recommandations du Conseil jeunesse de Montréal (CJM) dans son « Avis sur la mobilité des jeunes Montréalais.es de 17 à 30 ans » et en tenant compte des réalisations déjà en cours.

de recommander au conseil municipal :

de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport et aux recommandations du Conseil jeunesse de Montréal (CJM) dans son « Avis sur la mobilité des jeunes Montréalais.es de 17 à 30 ans ».

Adopté à l'unanimité.

30.002 1214320001

CE21 0119

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le règlement hors cour du recours intenté par Intact Compagnie d'Assurance contre la Ville de Montréal dans le cadre du projet de la réfection des canaux intermédiaires à l'usine d'eau potable Atwater, pour un montant de 300 000 \$, taxes incluses, en capital, intérêts et frais, payable par la Ville de Montréal. (N/D: 19-001632);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1203752001

CE21 0120

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;
- 2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
 - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
 - 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
 - 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;
 - 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
 - 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du de la *Loi sur la sécurité civile*;
 - 6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1216407002

CE21 0121

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changement, le projet de Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1207252001

CE21 0122

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil Interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051) », et d'en recommander l'adoption à une séquence subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1204320009

CE21 0123

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1208726001

CE21 0124

Vu la résolution CA21 09 0002 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 7 janvier 2021;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins principalement résidentielles sur le lot numéro 2 497 668 du cadastre du Québec, bordés par les rues Saint-Hubert, de Louvain Est et l'avenue Christophe-Colomb », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins principalement résidentielles sur le lot numéro 2 497 668 du cadastre du Québec, bordés par les rues Saint-Hubert, de Louvain Est et l'avenue Christophe-Colomb »;
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1204039013

CE21 0125

Vu la résolution CA21 09 0003 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 7 janvier 2021;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », relativement à la création d'un secteur établi de densité 01-T13 à même une partie du secteur de densité 01-09 et l'ajout d'un secteur à transformer pour un emplacement situé à l'intersection nord-est des rues Saint-Hubert et de Louvain Est, afin de permettre la réalisation d'un projet à des fins principalement résidentielles sur le lot 2 497 668 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 3- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) »;
- 4- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1204039019

CE21 0126

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les taxes (exercice financier 2021) (20-043) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1213843001

CE21 0127

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2021) (RCG 20-038) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 2- de prendre acte que le report des échéance des taxes foncières prévues par le Règlement modifiant le règlement sur les taxes (exercice financier 2021), aura également pour effet de reporter les dates d'échéance de la contribution des municipalités reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2021) prévue par la résolution CM20 1346.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1213843002

CE21 0128

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2021) (RCG 20-039) », et d'en commander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1213843003

CE21 0129

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement établissant le mode de paiement, les dates d'exigibilité et les modalités de versement des cotisations des sociétés de développement commercial pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1217796001

CE21 0130

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la prolongation du comité ACCES Cannabis au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);

- 2- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif de 26 postes policiers et de deux postes temporaires civils pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021;
- 3- de procéder à la régularisation de la demande de prolongation du comité ACCES Cannabis pour l'année financière 2019-2020;
- 4- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de versement de la subvention pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1205841004

CE21 0131

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la prolongation du comité ACCES (Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines);
- 2- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif de 33 postes policiers et de deux postes temporaires civils du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021;
- 3- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif d'un poste policier de grade sergent-détective et la conversion d'un poste policier de grade d'agent à un poste policier de sergent-détective pour la même période;
- 4- de procéder à la régularisation de la demande de prolongation du comité ACCES pour l'année 2019-2020;
- 5- d'autoriser le Directeur du SPVM à signer l'entente de versement de la subvention;
- 6- d'autoriser l'augmentation d'un budget additionnel de revenus et de dépenses du SPVM pour un montant équivalent selon les informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1205841003

CE21 0132

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la prolongation du comité Actions concertées contre les crimes économiques et financiers (ACCEF);
- 2 - d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif de 12 postes policiers et d'un poste temporaire civil du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021;
- 3 - d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif d'un poste policier grade d'agent pour la même période;

- 4 - de procéder à la régularisation de la demande de prolongation du comité ACCEF pour l'année financière 2019-2020;
- 5 - d'autoriser le Directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à signer l'entente de versement de la subvention pour et au nom de la Ville;
- 6 - d'autoriser l'augmentation d'un budget additionnel de revenus et de dépenses du SPVM pour un montant équivalent selon les informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1205841002

CE21 0133

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées concernant la conclusion de contrats relatifs à la location et aux aliénations d'immeubles, couvrant la période du 1^{er} novembre 2020 au 30 novembre 2020, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1208078016

Levée de la séance à 10 h 20

70.001

Les résolutions CE21 0075 à CE21 0133 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville